

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019

2019-10-233 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 10 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix sept octobre à 18 H 20, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Foyer communal de Génissac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Francine TREBUCHAIRE , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Gérard MUSSOT , Patrice BOUVRY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Annie ROY , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Jérôme COSNARD, Jean Louis ARCARAZ, Jack ALLAIS, Joël BAYLE, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, Annie POUZARGUE, Christian ROBIN, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Pierre MALVILLE, Gabi HOPER pouvoir à Sabine AGGOUN , Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bernard PIOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
ECOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE : VERSEMENT D'UNE
L'OUVERTURE D'UNE ANTENNE SUR LE TERRITOIRE DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD,

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 14 octobre 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 octobre 2019,

L'Association pour la Formation et l'Éducation Permanente à Tivoli (AFEPT) a pour objet de favoriser la formation, l'insertion ou la réinsertion professionnelle de publics en difficulté sociale et, prioritairement auprès des jeunes de 16 à 25 ans, par une formation humaine et professionnelle.

L'AFEPT a créé en 2014 l'École de la 2^{ème} Chance (E2C) de Bordeaux Métropole qui propose à des jeunes en situation de décrochage scolaire depuis plus d'un an d'intégrer un parcours d'insertion sociale et professionnelle. La force du dispositif E2C est de proposer un parcours individualisé de 9 mois basé sur :

- la découverte du monde professionnel, à travers un système d'alternance en centre de formation et stages en entreprise aboutissant à la formation qualifiante, diplômante ou l'emploi direct,
- l'acquisition de connaissance (savoirs de base, communication orale, ...),
- le vivre-ensemble grâce à une approche collective favorisant la socialisation et la citoyenneté,
- l'accompagnement social (remédiation, lien avec la famille, ...) et la prévention à la santé.

L'E2C de Bordeaux Métropole en quelques chiffres c'est :

- 272 stagiaires entrés entre 2014 et 2017,
- durée moyenne de parcours de 6 mois dont 40% du temps passé en alternance en entreprise,
- taux de sorties positives de 48% (formation qualifiante, alternance, emploi).

Suite à une étude d'opportunité réunissant l'ensemble des partenaires du domaine éducatif, social et insertion professionnelle des jeunes, la création d'une antenne de l'E2C de Bordeaux Métropole sur La Cali s'est avérée être une réponse nouvelle et complémentaire à celle du territoire pour faire face aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes.

Certains indicateurs rappellent cet enjeu, tels que le faible taux de scolarisation des 16-24 ans (48% contre 65% en Gironde) et le faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (43% supérieur au CAP/BEP contre 57% en Gironde). Ces constats sont d'autant plus marqués sur le nord de l'agglomération où s'ajoutent également des indicateurs de précarité plus prégnants (BRSA, familles monoparentales, informations préoccupantes, ...). C'est pourquoi, le projet de création d'une antenne de l'E2C a ciblé la commune de Coutras, unique quartier prioritaire de La Cali et polarité du nord de l'agglomération.

L'ouverture de cette antenne est prévue pour novembre 2019 suite à la validation du projet et aux accords de financement obtenus par l'AFEPT pour l'année 2019 et suivante. L'objectif est de réaliser 3 entrées de groupe sur les 12 prochains mois, avec 8 à 12 jeunes par groupe.

Le budget global prévisionnel de cette antenne pour l'année 2019 se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	68 170€	Région Nouvelle Aquitaine	17 500€
Coûts pédagogiques et de fonctionnement	20 750€	Etat	
		• DIRECCTE	30 000€
		• CGET (Politique de la ville)	10 000€
Achat de mobilier, informatique, véhicule	20 000€	La Cali	10 000€
		FSE	36420€
		Autres financementsq	5 000€
Total	108 920€	Total	108 920€

La commune de Coutras prend en charge des travaux de mise aux normes local municipal qui accueillera cette antenne. A terme, l'E2C intégrera la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi portée par La Cali sur la commune de Coutras.

Considérant l'utilité avérée des missions d'insertion des jeunes menées par l'association AFEPT au titre de l'E2C de Bordeaux Métropole,
Considérant l'objectif d'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi que se fixe La Cali, au titre de sa compétence politique de la ville, insertion et CISPD,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 10 000 euros à l'Association pour la Formation et l'Éducation Permanente à Tivoli (AFEPT) pour l'ouverture d'une antenne de l'école de la deuxième chance de Bordeaux sur la commune de Coutras,
- signer la convention d'objectifs, ses avenants et tous documents afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 22 octobre 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 22/10/2019

Reçu en préfecture le 22/10/2019

Affiché le



ID : 033-200070092-20191017-2019_10_233-DE